Envoyé en préfecture le 06/02/2020
Reçu en préfecture le 06/02/2020
Affiché le 7/02/2020
ID : 022-200056703-20200131-DB20200110-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

COMMUNE DE PORDIC

Le Maire,
Maurice BATTAS

N°2020-01-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le trente et un Janvier à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 24 Janvier 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Yves LAMOUR, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Ollivier LE DU.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Marie Claire HOURDEL donne pouvoir à Alain JOUANNY
Noella CONNEN donne pouvoir à Evelyne LE GUEN
Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS
Florence LE CORVAISIER donne pouvoir à Guylaine TUDOT
Marie Frédérique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Rémy LE GRAND
Michèle CARMES donne pouvoir à Robert ROLANDO
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Martine BOSCHER
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL
Laetitia MORIN donne pouvoir à Ollivier LE DU
Jean Luc BERTRAND donne pouvoir à Yvon SOULABAIL
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT

ABSENT(S) / EXCUSE : Yannick GUILLOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Brigitte MANON

Nombre de conseillers en exercice : 44
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 43

***

10) Subvention aide au démarrage : association « l'I.C.C-3W » :
Rapporteur : Madame Evelyne LE GUEN, Adjointe au Maire, en charge de la Vie Associative.

L'Association « L'I.C.C. – 3 W » créée en date du 17 Décembre 2019 (sous le n° W224009803) dont le siège social est situé au 1, Rue Louis Massignon à Pordic.
A pour objet :

- ✓ Informer et conseiller les consommateurs, les accompagner dans la prise en charge des problèmes de consommation, les orienter vers les juridictions les mieux adaptées à régler les litiges, afin de garantir la reconnaissance et le respect de leurs droits et assister ses adhérents dans la gestion de leurs difficultés face aux technologies numériques dans le domaine commercial et administratif et ce, dans le respect du règlement général de la protection des données personnelles ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2020
Reçu en préfecture le 06/02/2020
Affiché le
ID : 022-200056703-20200131-DB20200110-DE

l'association est totalement indépendante de tout intérêt ou groupement, de quelque nature qu'il soit, autre que celui des consommateurs.

Cette nouvelle association sollicite une aide au démarrage.

Vu l'avis favorable de la commission mixte du 28 Janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 150 € d'aide au démarrage à l'association pordicaise « L'I.C.C. – 3 W».
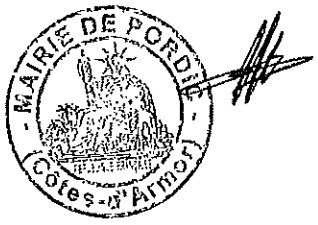
Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.